

**Zeitschrift:** Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse  
**Herausgeber:** Aînés  
**Band:** 10 (1980)  
**Heft:** 1

**Rubrik:** Pro Senectute : pour la vieillesse

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# PRO SENECTUTE

Pour la Vieillesse

## Passé, présent, avenir

### Extrait du rapport de direction pour 1978

1917, à une époque où seule une minorité de gens considérait l'action sociale comme une tâche de l'Etat, fut le moment choisi par un groupe de personnalités préoccupées par la situation peu brillante des personnes âgées pour créer la fondation privée Pro Senectute. Ses activités n'ont cessé d'être appréciées et soutenues par notre population. De nos jours encore, bien que la contribution de l'Etat à l'aide à la vieillesse soit de plus en plus importante, les services particuliers et les soutiens financiers appropriés de Pro Senectute sont restés indispensables.

L'acceptation par le peuple de la 9<sup>e</sup> révision de l'AVS a eu des conséquences directes pour notre Fondation. Le subventionnement par l'AVS des coûts importants dus à l'octroi des moyens auxiliaires était devenu indispensable. L'introduction dans la loi AVS de l'art. 101bis amène une base solide au soutien par l'Etat des institutions privées d'utilité publique s'occupant de l'aide à la vieillesse. Cette démarche était nécessaire du fait que depuis 1975, la Confédération subventionne la construction et l'équipement de homes ou d'institutions analogues. Ce développement a permis un équilibre plus juste entre l'aide aux personnes âgées vivant à domicile et l'aide aux personnes âgées se trouvant en institution.

#### Coordination cantonale

Dans le cadre de ce nouveau concept de la Confédération, il faut saluer la création d'un service de coordination cantonale. Une réelle coordination est possible lorsque toutes les institutions et organisations sont prises en considération; le président de notre assemblée des délégués le rappelle: « Afin de prévenir des déceptions, j'aimerais relever que l'engagement d'un fonctionnaire cantonal ne suffit pas; la coordination ne réussira à la

satisfaction de tous, que si les organisations les plus importantes collaborent au sein d'un organe de coordination. » Le subventionnement doit être le corollaire d'une riche coordination des différentes initiatives des institutions. Notre Fondation elle-même a décidé de compléter son Acte de fondation par un droit de directives dans le but d'obtenir une coordination interne et une unité de doctrine. Une commission, présidée par M. K. Keller, membre du comité de direction, fut chargée de faire des propositions. Ce droit de directives peut être exercé exclusivement par le comité de direction et une délégation de compétences est impossible, sauf pour les directives relatives à la subvention fédérale.

La commission de coordination fut chargée par le Bureau de préparer un cahier des objectifs de Pro Senectute au niveau suisse. Cette tâche, désirée par l'ensemble des collaborateurs, a pour but

#### SECRÉTARIATS CANTONNAUX :

Genève, 3, place de la Taconnerie (022) 21 04 33  
Lausanne, 49, rue du Maupas (021) 36 17 21  
La Chaux-de-Fonds, 27, rue du Parc (039) 23 20 20  
Bienne, 8, rue du Collège (032) 22 20 71  
Delémont, 49, avenue de la Gare (066) 22 30 68  
Tavannes, 4, rue du Pont (032) 91 21 20  
Fribourg, 26, rue Saint-Pierre (037) 22 41 53  
Sion, 3, rue des Tonneliers (027) 22 07 41

de formuler les objectifs, les principes fondamentaux nécessaires à la réalisation des objectifs et de retenir les points forts des activités. En outre, la commission s'est chargée de fixer une répartition des tâches et de mettre sur pied un processus de réalisation. A la fin du présent exercice, les travaux de cette commission étaient bien avancés.

La 9<sup>e</sup> révision de l'AVS et les nombreuses nouvelles dispositions élaborées ces dernières années (p. ex.: l'unification des délais d'attente pour l'obtention de prestations en espèces pour les étrangers, les apatrides et les réfugiés) ont nécessité le remaniement des directives du comité de direction. De même, on a retenu une nouvelle définition de la prestation (en espèces, en nature et en services) visant un rapprochement de celle de Pro Infirmité et de Pro Juventute. Ces nouvelles dispositions approuvées par l'Office fédéral des assurances sociales sont entrées en vigueur en 1979.

#### Nouveau concept

L'introduction du nouveau concept de la Confédération en matière d'aide aux personnes âgées vivant à domicile selon



Féerie hivernale (photo Y. D.)

l'art. 101bis de la LAVS a provoqué une nouvelle situation pour Pro Senectute. En particulier, l'importance de la subvention fédérale, la forme de la demande de subvention pour les activités des ayants droit, la prise en charge des coûts d'organisation et des frais des cours de perfectionnement, et les diverses circulaires de l'OFAS furent à la base des différentes discussions. Cette nouvelle situation a exigé de nos organes une très grande mobilité et une capacité d'adaptation très élevée; certains problèmes n'ont pu être résolus qu'après quelques expériences pratiques. A l'avenir, la Fondation utilisera ses fonds propres à la couverture des dépenses non subventionnées par la Confédération. Comme par le passé, il existe une subvention fédérale dans le cadre de l'art. 10 de la LPC, subvention destinée à financer, en premier lieu, les prestations en espèces et en nature accordées à des personnes âgées se trouvant dans le besoin, et en second lieu les prestations en services pour autant que celles-ci ne soient pas financées par l'art. 101bis de la LAVS. Il faut relever l'accord du comité de direction en vue d'engager un **responsable du perfectionnement professionnel au secrétariat central**. Sa tâche consistera à développer, à planifier et à réaliser un concept de formation sur le plan suisse pour les collaborateurs.

Les mesures structurelles agréées par le Bureau et introduites en 1977 dans le but d'augmenter l'efficacité du secrétariat central ont fait leurs preuves. Le poste d'un secrétaire romand a permis une amélioration des relations avec les comités romands. Le Bureau du comité de direction et le secrétariat central peuvent mieux analyser les problèmes spécifiques aux Romands du fait de l'existence de contacts directs et suivis et d'une séance de coordination ayant lieu régulièrement.

**La commission de coordination**, composée de sept responsables cantonaux et formée dans le but de conseiller le secrétaire général, a également fait ses preuves. En plus des échanges d'expériences, son activité a été surtout consacrée à l'étude des dispositions nées de la 9<sup>e</sup> révision de l'AVS et à sa mise en pratique dans le cadre de la Fondation. Il convient de relever le travail de toutes nos collaboratrices et de tous nos collaborateurs de hier et d'aujourd'hui qui par leur engagement social et leur activité qualifiée donnent à Pro Senectute une place importante dans l'action sociale.

**Les fonds fédéraux** versés à la caisse centrale ont servi en premier lieu en partie ou totalement à couvrir les frais de gestion des centres d'information et en second lieu à aider les comités cantonaux.

## À JURA

### Lieux de rencontre: Clubs et groupes d'aînés

**Porrentruy**: les mardi et vendredi, à 14 h. 30, salle du Clac'son (1<sup>er</sup> étage de la Pomme d'Or).

**Boncourt**: le mardi, à 13 h. 30, mairie (1<sup>er</sup> étage).

**Delémont**: les lundi, mardi, mercredi, vendredi, à 14 h. 30, ancien hospice, rue de l'Hôpital 52.

**Courrendlin**: le mercredi, à 14 h., salle du Home Clos Brechon.

**Courroux**: tous les 2 jeudis, à 14 h., salle du Foyer Victorine Hérauld; 1<sup>re</sup> réunion en 1980: 3 janvier.

**Les Bois**: lundi, 14 h., école ménagère.

**Les Breuleux**: le mardi, à 14 h., salle paroissiale.

**St-Brais**: le lundi, à 14 h. 30, halle.

**Soubey**: tous les 2 mercredis après-midi, à 13 h. 30, école; 1<sup>re</sup> réunion de 1980: 9 janvier.

**Le Noirmont**: le mardi, à 14 h., salle sous l'église.

**Bressaucourt**: 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois, 14 h., chalet de l'Arbalète.



## À VAUD

### Ski aux Rasses

Vu le grand succès remporté par le camp de ski des Rasses, Pro Senectute-Vaud organise un deuxième camp, du **21 au 25 janvier 1980**. Inscriptions à Pro Senectute, case postale 73, 1000 Lausanne 9. Tél. 021/36 17 21.

## Comment aider les handicapés?

Chacun peut, par son attitude envers les handicapés, contribuer à ce qu'ils se sentent en confiance parmi nous.

Nous savons que vous éprouvez un profond désir d'aider les handicapés que vous rencontrez. Nous comprenons aussi que, bien souvent, vous ne le fassiez pas. Un handicapé vous semble avant tout un être inconnu et, pour ne pas commettre d'erreurs, vous renoncez à faire le premier pas. Cela est regrettable car les deux personnes en présence, vous et le handicapé, ne pourraient qu'y gagner. Nous nous permettons de vous donner quelques indications grâce auxquelles la prochaine rencontre sera certainement enrichissante.

Ayez un comportement naturel envers les handicapés enfants et adultes. Ne pensez pas à découvrir le handicap mais plutôt la personne handicapée. Donnez à ce qu'elle peut faire plus d'importance qu'à ce qui lui est impossible. Lorsque le handicap devient un obstacle,

- offrez votre aide;
- demandez comment venir en aide;
- suivez les indications.

Un handicapé qui décline votre assistance peut se tirer d'affaire seul; soyez-en heureux pour lui. Celui qui nécessite votre aide doit trouver en vous une extrême discrétion.



(Photo Y. D.)

# «Va et redécouvre ton pays» 1980

## Un programme alléchant

### 4 excursions 3 manifestations 3 séjours de détente

Joie, dépaysement, connaissance de son pays, tels sont les objectifs de la commission de Pro Senectute-Vaud «Va et redécouvre ton pays» en mettant sur pied son programme.

#### Excursions

- 1 Les «Tommeuses du Marchairuz»
- 2 Le Musée d'horlogerie du Locle
- 3 Les vignes et villages de Lavaux
- 4 Le chalet des Paccots

#### Manifestations

- 5 15<sup>e</sup> anniversaire de la gymnastique des aînés
- 6 Théâtre du Jorat
- 7 Soupers aux chandelles

#### Séjours de détente

- 8 Ascona
- 9 Crans
- 10 Lucerne

Plusieurs dates vous sont proposées. Toutefois, il sera tenu compte des réservations dans leur ordre d'arrivée. Nous vous prions de bien vouloir **respecter les délais d'inscription**. Merci.

Nous offrons la gratuité au responsable du groupe.

Les prix de transport sont indicatifs et varient selon le lieu de départ.

#### Bulletin de commande

à renvoyer à Pro Senectute-Vaud, case postale 73, 1000 Lausanne 9

Veuillez m'envoyer le prospectus «Va et redécouvre ton pays»

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Rue \_\_\_\_\_

NP/localité \_\_\_\_\_

## 1 Marchairuz, Vallée de Joux

### «Tommeuses du Marchairuz»

Qui n'a jamais goûté les célèbres tomme de la Vallée de Joux ?

Excursion en car au col du Marchairuz avec arrêt à l'Hôtel-Relais du col pour y apprécier un dîner de la montagne: tommeuses, salade, tarte maison, café.

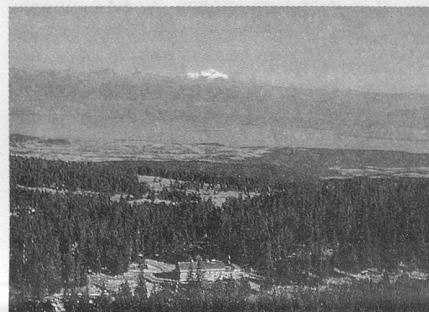
L'après-midi, tour avec «Caprice II» sur le lac de la Vallée de Joux.

Dates: 6, 7, 8, 9, 10 octobre 1980.

Prix: Fr. 14.50 comprenant le repas et le bateau.

Inscription: jusqu'au 31 août 1980.

Transport en car: Fr. 10.— à 20.—



## 3 Un après-midi dans le Lavaux

Ne seriez-vous pas tenté par une balade en car dans les vignobles réputés de la Riviera vaudoise ? Région élégante, baignée de soleil, parsemée exclusivement de villages viticoles, tout imprégné de l'odeur du vin. Chaque virage vous réserve une surprise: jardins fleuris, pressoir, chalet ou château. Le tout entouré de splendides vignes escarpées.

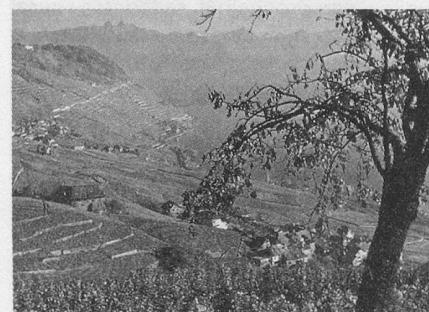
A Epesses, village typique de vignerons, avec ses vieilles maisons, ses rues étroites et abruptes, vous visitez — comme il se doit — l'un des caveaux: à votre bonne santé ! Une collation composée de: fromage, saucisson, pain, vin ou jus de fruit, vous sera servie.

Dates: 25, 26, 27, 28 et 29 août 1980.

Prix: guide, collation et visite Fr. 7.—

Transport en car: Fr. 8.— à 18.—

Délai d'inscription: 30 juin 1980.



## 2 Visite du Musée d'horlogerie au Locle

### Excursion d'une journée

C'est par un carillon de 18 cloches de bronze que vous serez accueillis !

La possibilité vous sera offerte de vous documenter sur ce que le génie des horlogers pratiqua en miniaturisant les automates au point de leur faire trouver place dans le boîtier d'une montre ou d'un bijou de luxe.

Vous découvrirez les secrets des horlogers, graveurs, émailleurs et appréciez, sous toutes leurs facettes, ces trésors de l'art et de la mécanique.

Le repas de midi sera pris au restaurant «Le Fédéral», au col des Roches.

Au menu: crème de légumes, langue de boeuf sauce madère, petits pois à la française, pommes mousseline, salade, tranches glacées, café.

L'après-midi, excursion en bateau sur le lac des Brenets.

Dates: 15, 16, 17, 18 et 19 septembre 1980.

Prix: repas, visite du musée et bateau Fr. 22.—

Transport en car: Fr. 15.— à 20.—

Délai d'inscription: 31 juillet 1980.

## 4 Les Paccots

### «Là-haut sur la montagne l'était un vieux chalet»

Visite de la fromagerie artisanale des Paccots «Le Chalet».

#### Excursion d'une journée.

Quelle aubaine d'assister à la fabrication du fromage à la mode traditionnelle, c'est-à-dire tout d'abord dans un chalet, avec un feu de bois, un grand chaudron en cuivre et un armailli, un vrai, avec sa barbe blanche et son costume de la montagne.

Il n'y en aura pas seulement pour les yeux, mais aussi pour le palais, car vous pourrez déguster ces spécialités de l'alpage: fromage, vacherin, crème, sérac, le tout arrosé d'un bon p'tit verre de vin.

Après la dégustation, le menu, qui se composera d'un magnifique buffet montagnard, bien garni, café compris.

Prix: repas, dégustation, visite et animation Fr. 22.—

Prix du transport en car: Fr. 9.— à 19.—

Dates: 1<sup>er</sup>, 2, 3 et 4 juillet 1980.

Le nombre des participants pour cette excursion est limité à 40 personnes.

Délai d'inscription: 31 mai 1980.

# Désormais chacun peut s'inscrire individuellement!

5 Fêtez avec nous...

## Les 15 ans de la gymnastique

Bon anniversaire et nos voeux les plus sincères !

Chacun est cordialement invité à célébrer cet événement.

Où ? Palais de Beaulieu à Lausanne.

Quand ? Le samedi après-midi 10 mai 1980 de 14 h. 30 à 17 h. 30.

Programme ? Fantastique !

Démonstration par les aînés d'exercices de gymnastique; production de la chorale... des aînés bien sûr ! et... la participation du sympathique chanteur bien connu Henri Dès.

Une journée à ne pas manquer, on n'a qu'une fois 15 ans !

Délai d'inscription: 1<sup>er</sup> mars 1980.

Prix: Fr. 6.— par personne comprenant l'entrée, la manifestation et le vestiaire.

Transport en car: Fr. 7.— à 17.—.



## 8 Voir... ou revoir Ascona

### Séjour du 5 au 12 mai 1980

Une magnifique occasion vous est offerte de passer des vacances au Tessin. Vous y trouverez un hôtel confortable, tranquille avec une cuisine excellente.

Durant le séjour, vous aurez la possibilité de découvrir les beautés de ce canton méridional.

Notre prix forfaitaire comprend: le voyage en car au départ de Lausanne, chambre à 2 lits, la pension complète, les excursions prévues au programme, l'assurance-bagages de Fr. 2000.— par personne, l'assurance contre les frais d'annulation, les taxes et services, les services d'un responsable de Pro Senectute.

Ne sont pas comprises, les boissons et autres dépenses personnelles.

Prix: Fr. 598.— eau courante, Fr. 619.— bain/WC.

Inscription: jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1980.



## 6 Une tradition bien établie...

### Rendez-vous au Théâtre du Jorat à Mézières

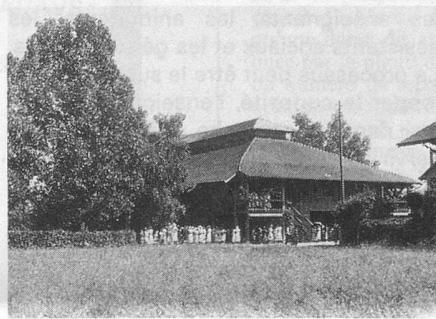
C'est bien vrai, on donne une spéciale, réservée aux aînés, de la magnifique pièce de Samuel Chevalier « Silence de la Terre », musique de Robert Mermoud, le samedi 14 juin 1980.

On raconte encore qu'il y aura des « merveilles » à l'entracte confectionnées pour vous par les dames du Jorat. Eh bien oui, ça c'est aussi vrai !

Prix du spectacle: Fr. 15.— à 24.—.

Prix du transport en car: Fr. 7.— à 17.—.

Délai d'inscription: 30 avril 1980.



## 9 Contempler... Crans

Vous avez la possibilité de passer des vacances ensoleillées dans l'une des stations les plus réputées de nos Alpes.

Nous vous proposons plusieurs séjours à l'Hôtel « Sport-Club ». Chambres avec grand confort, bonne cuisine française, sans oublier les spécialités locales. Accueil dans la meilleure tradition valaisanne.

Ces séjours sont particulièrement appréciés des marcheurs qui pourront trouver des buts de promenades très variés à travers de magnifiques forêts de sapins et autour des lacs de la station.

#### Dates:

- 1<sup>er</sup> séjour: du 1<sup>er</sup> au 10 juillet 1980;
- 2<sup>e</sup> séjour: du 12 au 21 juillet 1980;
- 3<sup>e</sup> séjour: du 24 juillet au 2 août 1980;
- 4<sup>e</sup> séjour: du 4 au 13 août 1980;
- 5<sup>e</sup> séjour: du 16 au 25 août 1980;
- 6<sup>e</sup> séjour: du 28 août au 6 septembre 1980.

Notre prix forfaitaire comprend: le transport en train, puis en car de Lausanne à Crans; chambre à 2 lits avec bains-WC et balcon; la pension complète; l'assurance-bagages de Fr. 2000.— par personne; l'assurance contre les frais d'annulation; les taxes et services; les services d'un responsable de Pro Senectute. Ne sont pas comprises les boissons et autres dépenses personnelles.

Prix: Fr. 457.—.

Inscription: jusqu'au 31 mai 1980.

7 Toujours très prisé...

## Le souper aux chandelles

Afin de perpétuer une sympathique tradition, le souper aux chandelles aura lieu cette année en les murs du château de La Sarraz.

Après une visite commentée, l'apéritif vous sera servi dans la salle du Caveau.

Le repas, lui, sera pris dans la salle du Cellier.

**Menu:** consommé de légumes, un ballon de blanc ou un jus d'orange, pièce de bœuf braisée, pommes mousseline, salade de saison, cassata chantilly, un café, un verre de Salvagnin ou un verre d'eau minérale.

La soirée débutera vers 18 h. 30 pour se terminer à 23 h. Elle sera égayée et animée par de la musique.

**Prix:** Fr. 30.— comprenant la visite, l'apéritif, le repas et les divertissements.

**Inscription:** jusqu'au 30 septembre 1980.

**Dates:** 4, 6, 11, 13, 18, 20, 25 et 27 novembre 1980; 2, 4, 9, 11, 16 et 18 décembre 1980.

**Transport en car:** Fr. 7.— à 17.—.



## 10 Découvrir... Lucerne

### Séjour du 29 juillet au 2 août 1980

Vous aurez la possibilité, durant ce séjour, de faire plus ample connaissance avec les richesses artistiques et traditionnelles de Lucerne et de la Suisse primitive.

Le voyage ainsi que les excursions prévues au programme se feront en car moderne et confortable.

Notre prix forfaitaire comprend: le transport en car et les excursions; la chambre à 2 lits dans un hôtel soigneusement sélectionné; la pension complète, y compris le dîner du 1<sup>er</sup> jour et du dernier jour; l'assurance-bagages de Fr. 2000.— par personne; l'assurance contre les frais d'annulation; les taxes et services; les services d'un responsable de Pro Senectute.

Ne sont pas comprises, les boissons et autres dépenses personnelles.

Prix: Fr. 455.—, chambre double avec bain-WC.

Inscription: jusqu'au 30 juin 1980.

